



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCHÉMAS DIRECTEURS IRVE

28 janvier 2021

Julien BARRETEAU

Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) - bureau des réseaux électriques

Julien.barreteau@developpement-durable.gouv.fr

Un cadre législatif, réglementaire et méthodologique complet en cours de finalisation

Loi d'orientation des mobilités (LOM) : article 68

- Un dispositif **facultatif** confié aux collectivités / établissements publics **titulaires de la compétence IRVE**
- Une incitation à travers la possibilité de bénéficier d'une prise en charge supplémentaire des coûts de raccordement au réseau d'électricité (réfaction)

Un package réglementaire concerté depuis le printemps 2020

- Décret en Conseil d'Etat : méthodologie d'élaboration du SDIRVE
 - Diagnostic
 - Concertation
 - Stratégie
 - Mise en œuvre
 - Possibilité de mutualiser les SDIRVE
- Décret donnant accès aux collectivités aux données d'usage des IRVE existantes
- Arrêté déterminant les données de synthèse du SDIRVE utilisées lors de la validation du schéma puis à publier en open data
- A venir : arrêté réfaction SDIRVE

Autres leviers d'accompagnement des collectivités mobilisés

- Mise à jour en cours du dispositif open data IRVE, très utile pour la réalisation des SDIRVE
- Réalisation d'un guide d'accompagnement en cours
- Des données complémentaires utiles au diagnostic regroupées sur le site open data du gouvernement

Une démarche très partenariale

Liste non exhaustive des contributeurs au guide SDIRVE (octobre 2020)

Coordination
commune des GT

GT1/2  Cerema

GT3  ENEDIS

GT3  UFE
Union Française de l'Électricité



Points d'attention

Une bonne articulation entre collectivités et maîtres d'ouvrage privés est indispensable

- La collectivité est le chef d'orchestre mais pas le seul maître d'ouvrage sur son territoire
- Article L. 111-3-5 du code de la construction et de l'habitation : 5% des places des parkings non résidentiels équipées d'IRVE en 2025

Parmi les points de vigilance pour la mise en œuvre du SDIRVE

- Choix pour l'installation et l'exploitation des stations
- Aspects économiques
- Hubs de recharge et articulation avec l'offre sur le réseau routier national
- Articulation avec les autres politiques locales de mobilité